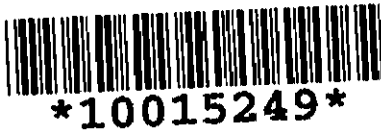




Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



Tribunal de Commerce de Tournai

Déposé au Greffe le

Julie BRICHAUX
Greffier assumé

Greffe

18 JAN. 2010

N° d'entreprise : 0420.466.294

Dénomination

(en entier) : **ELPRINTA**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Mouscron, Rue des Bengalis 5

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - MODIFICATION STATUTS

D'un procès-verbal dressé par Maître Bernard Denys à la résidence d'Avelgem, gérant de la société civile constituée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée «Notaris Bernard Denys», ayant son siège à Avelgem, Oudenaardsesteenweg 141 (numéro d'entreprise 0471-518-285), le vingt-neuf décembre deux mil neuf, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Elprinta", ayant son siège social à Mouscron, Rue des Bengalis 5, a pris les résolutions suivantes:

1)Augmentation de capital, à concurrence de quatre cent cinquante mille euros zéro centièmes (450.000,00-€) pour le porter de trois cent septante-cinq mille euros zéro centièmes (375.000,00-€) à huit cent vingt-cinq mille euros zéro centièmes (825.000,00-€), sans création d'actions nouvelles.

Sur cette augmentation de capital, il sera immédiatement souscrit en espèces, au prix d'un montant global de quatre cent cinquante mille euros (450.000,00-€), et entièrement libérée la souscription.

2)Droit de souscription préférentielle prévu par Code des Sociétés – Renonciation éventuelle à ce droit – souscription et libération des parts sociales nouvelles.

3)Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

4)Constatation par l'assemblée générale de l'existence d'une plus-value de réévaluation sur le terrain d'entreprise pour un montant de cinq cent nonante-cinq mille euros zéros centièmes (595.000,00-€).

5) Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent nonante-cinq mille euros zéros centièmes (595.000,00-€) pour le porter de huit cent vingt-cinq mille euros zéro centièmes (825.000,00-€) à un million quatre cent vingt mille euros zéros centièmes (1.420.000,00-€) par incorporation à due concurrence de la plus value de réévaluation

6)Modification d'article cinq pour le mettre en conformité avec le capital augmenté et pour le compléter avec l'historique du capital.

7)Pouvoirs à conférer à la gérance pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps: expédition procuration

Bernard DENYS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/01/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature